

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 OCTOBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Convocation du 5.10.2023
Affichage du 5.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Randonnai suite à la convocation du 5.10.2023, affichée le cinq octobre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etait absent-non excusé : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Stéphanie CHAMARET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.10.148

CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES POUR LA CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2022.03.068.

Monsieur le Président indique que les travaux de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur de distribution avec sous station ont été réceptionnés. Il rappelle que cette chaufferie par un réseau de chaleur alimente les écoles maternelle et élémentaire, le centre de loisirs ainsi que la piscine communale de Longny-les-Villages.

Le montant des travaux ces travaux est de 573 385.57 € HT – 687 766.88 € TTC.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération d'un montant total de 687 766.88 € TTC comme suit :

- FCTVA : 112 763.86 €
- Subvention REGION : 149 309.19 €
- Subvention Département : 26 625 €
- Subvention DSIL : 136 732 €
- Participation Communauté de Communes des Hauts du Perche : 196 752.62 €
- Participation Commune de Longny-les-Villages (1/4 reste à charge) : 65 584.21 €

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer la Convention de participation financière pour les travaux de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur de distribution avec sous station à Longny-les-Villages.

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20231012-2023_10_148-DE



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le nouveau plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer la convention de participation financière pour les travaux de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur de distribution avec sous station à Longny-les-Villages.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**



CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE ET LA COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE DISTRIBUTION AVEC SOUS STATION

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES dûment représentée par son Maire, Monsieur Christian BAILLIF
D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022.03.068 du 2 mars 2023 approuvant le plan de financement de cette opération avant la réalisation des travaux,

Vu, la réception des travaux en date 15 décembre 2022,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2023 portant sur la convention de participation financière de la commune Longny-les-Villages pour des travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur avec sous station,

Vu, la délibération du conseil municipal de Longny-les-Villages en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE CONVENTION

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a décidé de réaliser des travaux de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur avec sous station.

Cette chaufferie par un réseau de chaleur alimente les écoles maternelle et élémentaire, le centre de loisirs ainsi que la piscine communale de Longny-les-Villages.

Les travaux étant réalisés et réceptionnés, il est nécessaire d'établir le plan de financement définitif.

Le montant des travaux est de 573 385.57 € HT – 687 766.88 € TTC.

L'opération est financée comme suit :

- FCTVA : 112 763.86 €
- Subvention REGION : 149 309.19 €
- Subvention Département : 26 625 €
- Subvention DSIL : 136 732 €
- Participation Communauté de Communes des Hauts du Perche : 196 752.62 €
- Participation Commune de Longny-les-Villages (1/4 reste à charge) : 65 584.21 €

La participation de la commune de Longny-les-Villages est donc de 65 584.21 €.

Fait à Longny les Villages, le 13 octobre 2023,
Le Président
de la CDC des Hauts du Perche,

Le Maire de Longny-les-Villages,

Emmanuel LE SECQ.

